



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DISPOSITIF VAGUE DE CHALEUR ET SECHERESSE

ETE 2026



Direction de la santé publique et environnementale  
Département Veille Sanitaire et Situations Sanitaires Exceptionnelles, Mission Veille Alerte et Crises

Date : 19 JUIN 2026

Destinataires : Professionnels de santé de ville

OBJET

[PERIODE ESTIVALE] VEILLE SANITAIRE VAGUE DE CHALEUR - ANTICIPATION RISQUE SECHERESSE

La veille saisonnière canicule est activée du 1er juin au 15 septembre de chaque année.

L'activation précoce de la veille saisonnière estivale par Météo-France dès la fin du mois de mai, ainsi que les épisodes de vigilance orange déjà observés et attendus dans les prochains jours, illustrent le caractère particulièrement anticipé des vagues de chaleur cette année.

Ces éléments soulignent la nécessité de **maintenir une vigilance élevée face aux impacts sanitaires des fortes chaleurs**, notamment pour les publics les plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap, hospitalisées, nourrissons, personnes en situation de précarité...), dans un contexte d'épisodes plus fréquents, précoces et intenses.

Un suivi renforcé (météorologique et sanitaire) est mis en place pendant cette période de veille saisonnière afin d'anticiper et d'assurer une réponse rapide.

Dans ce contexte, nous vous invitons à :

- **Renforcer votre vigilance** vis-à-vis des situations à risque et des publics fragiles (notamment le repérage) ;
- **Mettre à jour** et assurer l'effectivité des **procédures de gestion de crise** ;
- **Communiquer ces procédures** auprès des personnels de la structure et sensibiliser ces derniers aux risques liés aux épisodes de chaleur ;
- Assurer la **diffusion des messages de prévention**, notamment sur l'hydratation, l'adaptation des activités et la protection contre la chaleur à destination de votre patientèle et notamment des personnes les plus vulnérables à la chaleur ;
- Porter une **attention particulière à la dégradation de la qualité de l'air** qui peut aggraver les effets sanitaires des fortes chaleurs, en particulier pour les personnes fragiles ;
- **Certifier par voie dématérialisée**, via l'application « CertDc », **tous les décès**. Cette dématérialisation permet une remontée plus rapide des volets médicaux qui comportent les causes de décès ;
- **Signaler sans délai toute situation sanitaire inhabituelle ou impact notable sur votre activité**.

Par ailleurs, l'inscription des personnes éligibles sur les **registres communaux** recensant les **personnes vulnérables doit être encouragée**, nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos patients concernés.

[L'instruction interministérielle du 27 mai 2024 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine](#) ainsi que les mesures listées par les instructions annuelles relatives à l'anticipation et à la préparation de la période estivale demeurent pleinement applicables pour la saison estivale 2026 afin de garantir la continuité de l'offre de soins, la protection des publics fragiles et le déploiement des mesures de prévention adaptées.

Vous trouverez en **annexe**, des ressources utiles dans la mise en œuvre des mesures requises dans le cadre de cette veille.

Enfin en cas de difficultés, notamment en lien avec l'application de ces mesures de prévention, vous pouvez contacter l'ARS :

- Soit par téléphone : **0800 277 303**
- Soit par courrier électronique : [ars44-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars44-alerte@ars.sante.fr)

L'ARS reste pleinement mobilisée pour assurer le suivi de la situation, notamment en lien avec les partenaires en charge de la surveillance environnementale, et vous relaiera toute information utile en cas d'évolution.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre mobilisation dans la prévention des risques sanitaires liés à la chaleur.

### **Mission Veille Alerte et Crises**

# ANNEXE VAGUE DE CHALEUR

## MESURES COLLECTIVES POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS

### Préparation et suivi sanitaire des vagues de chaleurs

- Site ARS Pays de la Loire : [Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes !](#)

Recommandations locales et lien sur le [dispositif "Vivre avec la chaleur"](#), afin d'adopter les bons réflexes face à un enjeu désormais récurrent.

- Site ministère de la Santé : [Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé](#) :

Affiches disponibles pour le public et recommandations en cas de vague de chaleur qui permettra de choisir les plus appropriées à votre activité.

- Site de Santé publique France : [Canicule et fortes chaleurs : prévenir les risques – Santé publique France](#)

Permet d'accéder aux outils de prévention et aux données de surveillance de l'impact sanitaire.

- Site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : [Produits de santé en été](#)  
Recommandations relatives à l'utilisation des médicaments en période de canicule.
- Les [recommandations du Haut Conseil de Santé Publique](#) rédigées sous forme de fiches destinées au grand public mais également aux professionnels de santé, afin de limiter les impacts des vagues de chaleur et rappelant les bons gestes à adopter.

### Suivi météo

- [Dispositif national de vigilance météorologique](#) : activé du 1er juin au 15 septembre, ajustable selon les conditions, permettant d'alerter les pouvoirs publics et la population.

### Suivi qualité de l'air

- [Alertes pollution | Air Pays de la Loire](#) : la qualité de l'air est suivie quotidiennement par Air Pays de la Loire (AASQA), qui diffuse des bulletins d'information et d'alerte conformément aux recommandations sanitaires du HCSP.

Possibilité de s'inscrire au suivi de ces bulletins.

### Suivi de la ressource en eau

- S'agissant de la ressource en eau, l'état des nappes reste satisfaisant sur une grande partie du territoire ([Nappes d'eau souterraine au 1er juin 2026 | BRGM](#))

## MESURES SPECIFIQUES

### Dispositif préfectoral

- Guide d'aide à l'élaboration de la disposition spécifique ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur : [dispositif ORSEC vague de chaleur](#) permet, au niveau départemental, la mise en œuvre des mesures de gestion appropriées à l'épisode et aux populations concernées.
- [FAQ - Les registres communaux de personnes vulnérables - vagues de chaleur](#)

# ANNEXE SECHERESSE

## PREPARATION PERIODE DE SECHERESSE

En cas de risque de pénurie, la stratégie repose sur 2 piliers principaux : la **sobriété** et la **priorisation des usages**.

S'agissant de la sobriété, tous les acteurs ont un rôle à jouer. Il s'agit d'adopter une attitude vigilante au quotidien pour éviter les gaspillages.

S'agissant de la priorisation des usages, l'idée est de limiter les usages non prioritaires pour maintenir les usages prioritaires.

L'eau potable est un usage prioritaire cela étant, une situation imprévue, accidentelle, ou exceptionnelle peut impacter l'alimentation en eau potable en quantité ou en qualité. A ce titre chaque structure doit pouvoir réorganiser ses usages prioritaires en situation dégradée, ces scénarios sont à envisager dans vos procédures internes de gestion des risques.